

QUIMPER.BZH

QUIMPER GUIDE PRATIQUE KEMPER STURLEVR PLEUSTRIN

ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES ; INSCRIPTIONS À L'HÔTEL DE VILLE À PARTIR DU 11/03/2024

SKOLIOÙ-MAMM HA SKOLIOÙ KENTAÑ PUBLIK ; ENSKRIVADURIOÙ EN TI-KÊR ADALEK AR 11/03/2024

INSCRIPTIONS

Rentrée Scolaire
2024/2025

ENSKRIVADURIOÙ

Distro-Skol

Inscriptions Enskrivadurioù

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire de septembre 2024 dans une école publique quimpéroise, en élémentaire ou en maternelle ? Rendez-vous à l'accueil central de l'hôtel de ville, à partir du 11 mars 2024.

Un certificat d'inscription vous sera remis et vous serez invité à prendre contact avec le directeur ou la directrice de l'école qui procédera à l'admission de votre enfant.

ENFANTS CONCERNÉS BUGALE A SELL AN DRA-SE OUTO

- ▶ Les enfants n'ayant jamais été scolarisés.
- ▶ Les enfants venant d'une autre commune et qui feront leur première rentrée scolaire à Quimper.
- ▶ Les élèves changeant d'école à Quimper, (qu'ils aient déjà été scolarisés dans une autre école publique ou privée de la ville).

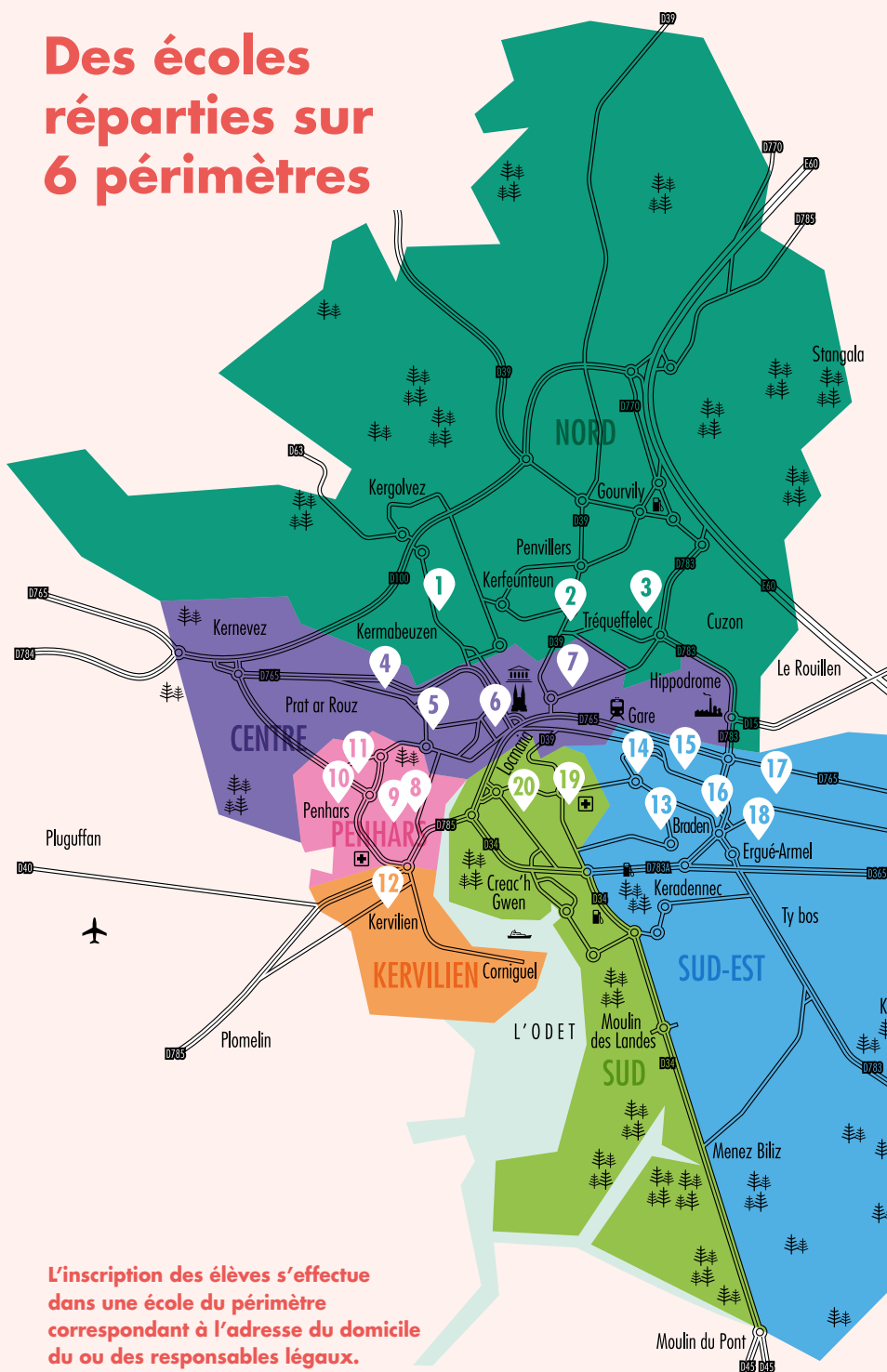
INSCRIPTION D'UN ENFANT DE MOINS DE 3 ANS ENSKRIVAÑ UR BUGEL DINDAN 3 BLOAZ

Seuls peuvent être inscrits pour la rentrée scolaire les enfants ayant 2 ans accomplis à la date de la rentrée. L'admission, quant à elle, n'est possible et effective qu'en fonction de la capacité d'accueil de l'école choisie. Les enfants de 3 ans et plus y sont accueillis prioritairement. Depuis la rentrée 2019 l'instruction est obligatoire pour tous les enfants ayant 3 ans dans l'année.

PASSAGE DE L'ÉCOLE MATERNELLE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE TREMEN EUS AR SKOL-VAMM D'AR SKOL-GENTAÑ

- ▶ Si l'enfant poursuit sa scolarité dans le même groupe scolaire quimpérois, vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir. L'admission en CP est traitée directement par les directeurs ou directrices de l'école.
- ▶ Les écoles maternelles isolées sont rattachées à un groupe scolaire. Les enfants scolarisés dans une des écoles ci-dessous seront naturellement inscrits en CP dans le groupe scolaire de rattachement :
 - école maternelle du Bourg de Penhars – école primaire de Kerjestin
 - école maternelle du Petit Parc – école primaire Kergoat-ar-Lez
 - concernant l'école du Quinquis, les parents ont le choix d'inscrire leurs enfants à l'école Léon-Blum ou à l'école Pauline-Kergomard

Des écoles réparties sur 6 périmètres

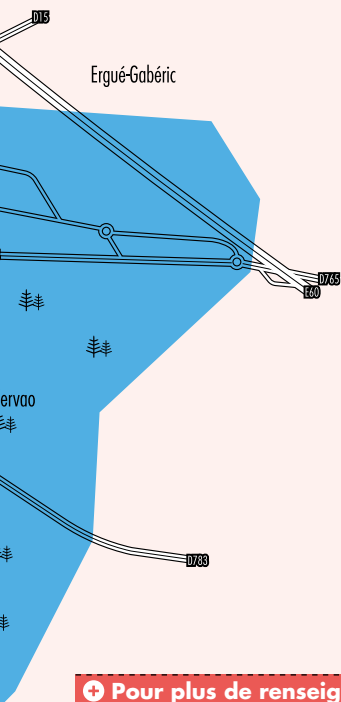


L'inscription des élèves s'effectue dans une école du périmètre correspondant à l'adresse du domicile du ou des responsables légaux.

Skolioù daspazhet war c'hwec'h takad

Afin de garantir un meilleur équilibre dans les effectifs scolaires, la ville de Quimper met en place une sectorisation adaptée aux enjeux quimpérois.

Les écoles maternelles (M) et élémentaires (E), ainsi que les classes bilingues français/breton (B), sont réparties sur 6 périmètres fondés sur les habitudes de déplacement des familles.



+ Pour plus de renseignements

POUR CONNAÎTRE VOTRE PÉRIMÈTRE DE RATTACHEMENT, CONSULTEZ LA CARTE EN SCANNANT CE QR CODE :

NORD

1 • LÉON-GORAGUER	M + E
2 • FRÉDÉRIC-LE GUYADER	M + E
3 • JACQUES-PRÉVERT	M + E + B

CENTRE

4 • YVES-LE MANCHEC	M + E + B
5 • JEAN-MONNET	M + E
6 • FERDINAND-BUISSON	M + E
7 • PAUL-GRIMAUT / STANK AR C'HOAD	M + E

PENHARS

8 • PENANGUER	M + E
9 • PAUL-LANGEVIN	M + E
10 • KERJESTIN	M + E
11 • BOURG DE PENHARS	M

KERVILIEN

12 • KERVILIEN	M + E
----------------	-------

SUD-EST

13 • EDMOND-MICHELET	M + E + B
14 • KERGOAT-AR-LEZ	M + E
15 • PETIT-PARC	M
16 • LÉON-BLUM	M + E
17 • PAULINE-KERGOMARD	M + E
18 • QUINQUIS	M

SUD

19 • ÉMILE-ZOLA	M + E
20 • VICTOR-HUGO	M + E





Vous souhaitez inscrire votre enfant hors de votre périmètre, des dérogations sont toujours possibles.

Vous n'habitez pas Quimper, mais vous souhaitez inscrire votre enfant à Quimper dans une école publique.

LES DÉROGATIONS POSSIBLES AOTREOÙ A C'HALLER KAOUT

- ▶ Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école hors de votre périmètre, vous devez retirer un formulaire de demande de dérogation lors de votre démarche d'inscription en mairie centre ou le télécharger sur le site Internet. Votre demande doit être motivée et accompagnée des pièces justificatives.
- ▶ Elle est examinée par une commission des dérogations mise en place pour statuer sur les situations particulières. Une dérogation de plein droit est accordée aux familles ayant un premier enfant déjà scolarisé dans l'école ou le groupe scolaire demandé.

▶ Attention : l'octroi de la dérogation ne constitue pas un droit mais une simple faculté accordée au regard des motifs de la demande, de l'intérêt général et sous réserve d'une capacité d'accueil suffisante dans l'école demandée.

DOCUMENTS À FOURNIR TEULIOÙ DA REIÑ

- ▶ Une attestation d'employeur,
- ▶ une attestation de mode de garde,
- ▶ un certificat médical ou tout autre document justifiant la demande.

2 CHOIX POSSIBLES 2 CHOAZ A C'HALLER OBER

Vous avez la possibilité d'émettre deux choix parmi l'ensemble des écoles publiques de Quimper. La ville de Quimper inscrira alors l'enfant dans l'une des écoles souhaitées en fonction de sa capacité d'accueil.

VOUS N'ÊTES PAS CONCERNÉ PAR CETTE SECTORISATION NE SELL KET RANNADUR AN TOLEADOÙ OUZHOC'H

- ▶ Si votre enfant est affecté en classe Ulis école.

▶ Si vous souhaitez inscrire votre enfant en classe bilingue français/breton à l'école Jacques Prévert, à l'école Yves Le Manhec, à l'école Edmond Michelet.

➕ Pour plus de renseignements

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE
02 98 98 87 27
inscription.scolaire@quimper.bzh
www.quimper.bzh



**📎 DOCUMENTS À FOURNIR
POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION
TEULIOÙ DA REIÑ EVIT AN TEULIAD
ENSKRIVAÑ**

- ▶ Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant,
- ▶ un justificatif de domicile,
- ▶ si l'enfant est déjà scolarisé, un certificat de radiation de l'ancienne école.

**📎 DOCUMENTS À FOURNIR
POUR L'INSCRIPTION AUX
TEMPS PÉRISCOLAIRES
(MATIN, SOIR, RESTAURATION)
TEULIOÙ DA REIÑ EVIT ENSKRIVAÑ
HO PUGEL ER MAREOÙ TROSKOL
(MINTIN, NOZ, PRETI)**

- ▶ Une attestation médicale certifiant que l'enfant satisfait aux obligations vaccinales ou une copie du carnet de santé,
- ▶ le numéro d'allocataire CAF*,
- ▶ pour les non-allocataires CAF, l'avis d'imposition ou de non-imposition N-2,
- ▶ une copie du jugement le cas échéant.

* Votre numéro d'allocataire CAF permet à la collectivité de définir votre quotient familial afin d'établir vos tarifs. Dans tous les cas, la collecte des données à laquelle nous procédons se limite strictement à des données dont l'usage est exclusivement lié à l'inscription de votre enfant aux activités périscolaires.

**INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT EN
FILIERE BILINGUE FRANÇAIS/BRETON
ENSKRIVAÑ HO PUGEL EN HENTAD
DIVYEZHEK GALLEG/BREZHONEG**

La ville de Quimper propose une filière bilingue français/breton dans trois écoles publiques : Jacques-Prévert, Yves-Le-Manche et Edmond-Michelet.

L'enseignement est dispensé en français et en breton. Les deux langues occupent une part horaire égale.

Même si la sectorisation ne s'applique pas pour cette filière, les inscriptions sont réalisées à l'accueil central.

📍 Où ?

**ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMÉRATION**
44 PLACE SAINT-CORENTIN / 29000 QUIMPER
02 98 98 89 81

🕒 Horaires

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H